

**PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
du 27 juin 2023 à 16H
à Saint-Pancrace**

Présents :

Florent PERNET, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, DUPENLOUP Jacqueline, Marc PICTON, Colette CHARVIN, Pierre-Yves BONNIVARD, Annie BORDAS, Guy DIDIER, Philippe CHAIX.

Excusés : BLANC-COQUAND Roger, Jean-Marc BLANGY ayant donné procuration à PERNET Florian, DOMPNIER Pascal, SOL Sébastien ayant donné procuration à Eric DAVID, WYNS Bernard, COSTA Françoise, GRAND Solange ayant donné procuration à Jean DIDIER et ROLLET Philippe.

Egaleme nt présent : Emilie TAVERNIER

Secrétaire de séance : Emilie TAVERNIER **Date de convocation :** 20 juin 2023

Conseillers en exercice : 22 Présents : 14 Votants : 17

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 12 mai 2023
- Avancement Espace Valléen/ Marque Pays des Aiguilles d'Arves
- Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :
 - Hébergement
 - Espace Valléen
 - Activités Pleine Nature
- Point sur la réunion du 26 juin- groupe de travail refonte des statuts du SIVAV

1. Référent déontologie élu- convention
2. Médiation préalable- convention CDG 73
3. Convention de partenariat Tour du Pays des Aiguilles d'Arves
4. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation
5. Emploi de chargé(e) de mission Espace Valléen/ VTT- Cyclo

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2023

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Marque Pays des Aiguilles d'Arves

En lien avec le projet Espace Trail développé sur les territoires SIVAV et 3CMA (secteur Pontamafrey)

- Contexte
 - Le développement d'une identité commune est l'une des mesures phares inscrites dans le dispositif Espace Valléen
 - L'identité portée dans le dispositif est « Pays des Aiguilles d'Arves »
 - Le sentiment d'appartenance n'est pas partagé (information remontée lors des réunions dans les communes)
- Problématique
 - Sans identité commune, pas de projets en commun (plateforme de communication commune, domaine commun ...)
 - Blocage sur les activités « d'interconnexions » inscrites dans l'espace valléen
- Piste de solution et objectif : travailler en collaboration (communes, O.T.) pour faire rayonner le territoire sous une identité commune

Choix du comité syndical :

Pour les Villards, la marque Pays des Aiguilles d'Arves- Vallée des Villards a été retenue (selon le visuel joint à la convocation au comité syndical du 24/10/2023). Il faut simplifier, pour ne pas se retrouver avec trop de marques. Le logo du SIVAV convient aux Villards, en lieu et place du logo « Pays des Aiguilles d'Arves ».

Avancement Espace Valléen

Réunion en communes/intercommunalités pour la présentation du dispositif Espace Valléen : ce qui en ressort → Intérêts portés sur certaines actions, des prises décisions, une découverte du dispositif et de ses contours

Autres actualités

- Enveloppe du programme LEADER 2023-2027 revue à la baisse

La Région Auvergne Rhône-Alpes nous a notifié l'attribution de 2 257 087 € pour le programme LEADER TAM pour l'ensemble de la programmation de cinq ans. Le montant sollicité était de 8 millions d'euros.

- Mise en ligne des appels à projets FEDER Massif Alpin

Les appels à projets « Tourisme diversifié et durable » (date de clôture 12/10/2023 et 30/01/2024) et « Eco-mobilité touristiques et de loisirs » (date de clôture 19/10/2023) destinés aux territoires espaces valléens sont en ligne.

- Organisation du comité technique

Peu de réponses positives sur les disponibilités courant Juillet. Les porteurs de projets seront informés des suites données (possible entretien individuel avec les financeurs ciblés)

- Poursuite des réunions en communes et volonté de venir sur le terrain

Les réunions au mois de Juin ont permis de réaliser un état des lieux important sur l'activité VTT sur le territoire ... mais à distance depuis les données numériques SIVAV.

Objectif : Valider/modifier/retoquer les éléments abordés lors des réunions (voir CR) + Validation du mode opératoire

- Séminaire Espace Valléen 22/23 juin 2023 à Bessans

Les éléments abordés lors de ce séminaire :

- Présentation d'acteurs du développement durable

- Association P.O.W. (mobilité durable sur les territoires)
- AFRAT (formation professionnelle pour les métiers de montagne)
- C.C. Haute Maurienne (complémentarité des structures)

Groupe de Travail

- Transition touristique, sociale et économique en montagne
- Valorisation du ciel étoilé : Astrotourisme
- Gestion de la fréquentation

Avancement VTT

Réunion en commune pour un état des lieux de l'activité VTT : ce qui en ressort → Nécessité d'avoir une harmonisation du balisage, de la motivation parmi les élus/moniteurs/socio-professionnels, développer un domaine commun aux vues des projets réalisés dans les autres vallées, rôle du SIVAV en tant que chef de file.

Les travaux du chargé de mission vont consister en l'élaboration d'un état des lieux/ recensement des itinéraires, carte à mettre à jour, balisage à réaliser, l'objectif étant de produire une carte complète.

Les offices du tourisme doivent être associés pour communiquer sur ces éléments et se les approprier afin d'avoir des éléments de langage devant la clientèle.

Les projets mettent du temps à se réaliser, le temps des financeurs et de l'instruction des dossiers n'est pas celui des porteurs de projets, qui souhaitent plus de réactivité. Le schéma directeur VTT-VTTAE inscrit dans l'Espace Valléen doit rassembler l'ensemble des projets afin de déposer une demande commune, cela nécessite du temps.

Marque Pays des Aiguilles d'Arves

En lien avec le projet Espace Trail développé sur les territoires SIVAV et 3CMA (secteur Pontamafrey)

- Contexte
 - Le développement d'une identité commune est l'une des mesures phares inscrites dans le dispositif Espace Valléen
 - L'identité portée dans le dispositif est « Pays des Aiguilles d'Arves »
 - Le sentiment d'appartenance n'est pas partagé (information remontée lors des réunions dans les communes)
- Problématique
 - Sans identité commune, pas de projets en commun (plateforme de communication commune, domaine commun ...)
 - Blocage sur les activités « d'interconnexions » inscrites dans l'espace valléen
- Piste de solution et objectif : travailler en collaboration (communes, O.T.) pour faire rayonner le territoire sous une identité commune

Choix du comité syndical :

Choix du comité syndical :

Pour les Villards, la marque Pays des Aiguilles d'Arves- Vallée des Villards a été retenue (selon le visuel joint à la convocation au comité syndical du 24/10/2023). Il faut simplifier, pour ne pas se retrouver avec trop de marques. Le logo du SIVAV convient aux Villards, en lieu et place du logo « Pays des Aiguilles d'Arves ».

La marque Pays des Aiguilles d'Arves- Vallée des Villards a été retenue, selon le logo ci-joint :

Financement du portail web :

- Elargissement du portail existant : 1125 € → à la charge du SIVAV

- Création d'une fiche pour chaque nouveau parcours : 45 €/ parcours → à la charge des communes selon le nombre de parcours présents sur leur territoire
- Maintenance et promotion annuelle : 1900 € pour 2023 → à diviser entre les 5 Offices de Tourisme

Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :

Activités Pleine Nature

Entretien des sentiers

- Achevé :

1er passage sur fauche double
Fauche simple en basse altitude

- En cours

Fauche simple moyenne altitude Elagage

- A venir :

Fauche simple en plus haute altitude
Reprise d'assise
2ème passage en fauche double

Travaux sur sentiers

- Travaux ponctuels (reprise d'assise, curage renvoi d'eau)

- Liste des besoins
- Consultation des entreprises
- Lancement des travaux

- Travaux de plus grande ampleur (passerelle, grosses reprises d'assise caillebotis)

- Liste établie lors des RDV avec les communes (mars, avril)
- Commission APN pour prioriser et planifier les travaux (fin août)
- Réalisation des travaux prioritaires selon le budget restant (septembre-octobre)

Signalétique

- Signalétique pastorale : commande reçue, en cours de livraison aux communes
- Signalétique directionnelle : commande Albiez Montrond + Albiez le jeune, 2^{ème} commande pour les autres communes à prévoir

Tour du Pays des Aiguilles d'Arves

- Balisage du tour

Réception du balisage (début juillet)

Pose par un Accompagnateur en Montagne (début juillet)

- Panneaux de départ

Localisation : Albiez-le-jeune (1), Albiez-Montrond (2) et Saint-Jean-d'Arves (1)

Réception le 12 juillet

- Communication

Réunion de présentation du tour aux OT
Fiche pratique pour les agents d'accueil des OT

Hébergement

▪ **Classement des meublés**

NOMBRE DE VISITE	58	100%
RENOUVELLEMENTS	29	50%
NOUVEAUX CLASSEMENTS	29	50%

RÉPARTITION DES CLASSEMENTS		
★	18	31%
★★	28	48%
★★★	9	16%
★★★★	2	3%
★★★★★	0	0%

RÉPARTITION DES CLASSEMENTS		
Toussuire	16	28%
Corbier	13	22%
SSA	19	33%
SJA	3	5%
Albiez Montrond	7	12%
Jarrier	0	0%
Saint pancrace	0	0%
Saint colomban	0	0%
Total	58	100%

▪ **Commercialisation**

Réunion avec Alliance réseau et les Offices de tourisme de SSA, SJA, Le Corbier, La Toussuire le 06/06 :

- Mise au point sur certains éléments de l'outil.
- Une volonté d'avancer avec l'outil, mais peu de temps à y accorder et avenir incertain concernant la poursuite du contrat avec alliance réseau.
- Présentation de l'outil addock (logiciel de réservation dédié aux opérateurs d'activités et de loisirs permettant de planifier, gérer et diffuser des offres touristiques → OT intéressés).
 - Création d'un **réseau de distribution local**.
 - Possibilité d'avoir une **commission sur les ventes**.
 - Possibilité pour un hébergeur / hôtelier ou **autre prestataire de vendre les prestations** également.

Une présentation par Mon Séjour en Montagne de son outil pourrait être réalisée en bureau puis en comité syndical afin de prendre une décision dans les meilleurs délais. Le SIVAV restant chef de file et coordonnateur de la démarche, garant de la stratégie touristique et commerciale à la l'échelle du SIVAV.

Il est nécessaire d'avoir une unité des quatre stations. Les Villards bien que peu concernés par l'outil soutiennent cette démarche commune au sein du SIVAV.

Le Comité Syndical prend acte de ces points d'information.

Point sur la réunion du 26 juin- groupe de travail refonte des statuts du SIVAV

- Espace valléen
 - Rencontre avec le Commissaire de Massif
 - Sollicitation de Monsieur le Sous-Préfet pour organiser une rencontre avec le Commissaire de Massif
 - Rencontre dans les locaux du SIVAV
 - Au début du mois septembre
 - SIVAV + 3CMA + 4C + Maires des communes
 - Adresser aux deux intercommunalités un courrier à transmettre aux communes pour leur proposer de préparer les dossiers qu'ils pourraient présenter
 - Sujets à aborder :
 - Quels moyens financiers pour un espace valléen étendu ?
 - Adhésion des intercommunalités ou des communes (Saint-François-Longchamp) ?
 - Sur quelle période ? (fin espace valléen en cours ou nouvel espace valléen)
 - Comment intégrer des projets qui seraient prêts dans le dispositif ?
- Sentiers
 - Valider la place de l'activité « sentiers » dans le bloc de compétences « environnement » (E. Petit & services de l'Etat)
 - Si la réponse est positive, la 4C devra décider des modalités d'exercice de sa compétence
 - Les Présidents des deux intercommunalités et du SIVAV ont exprimé un avis favorable au statu quo pour la mise en œuvre de la compétence « sentiers ».
- Compétence tourisme
 - Est-ce qu'il existe des parties de la compétence tourisme à mettre en commun ?
 - Quels projets pour la partie des compétences tourisme :
 - Étude de projets de développement touristique permettant de définir un projet de massif
 - Élaboration et commercialisation des produits touristiques (Centrale de réservation : décision avant la fin de l'année- Alliance réseaux/ Mon séjour en montagne)
 - Vérifier la place du classement des meublés dans la compétence tourisme (E. Petit)
- Autres compétences
 - Mettre en place un budget par compétence et le financement associé.
 - Mise en valeur et réhabilitation paysagère, en particulier les actions dans le cadre de la politique Grands Cols : à supprimer
 - Mise en valeur et développement des activités patrimoine et de la filière agricole : à supprimer
 - Nouvelles technologies de communication et d'information pour la partie qui ne concerne pas les infrastructures de réseau : à supprimer

1. Référent déontologie élu- convention

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

- Il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Il est décidé de se rapprocher de la 3CMA pour mutualiser le référent, Gil SONZOGNI, au tarif de 80 €/ dossier.

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

2. Médiation préalable- convention CDG 73

Il s'agit du renouvellement de la convention conclue avec le CDG73.

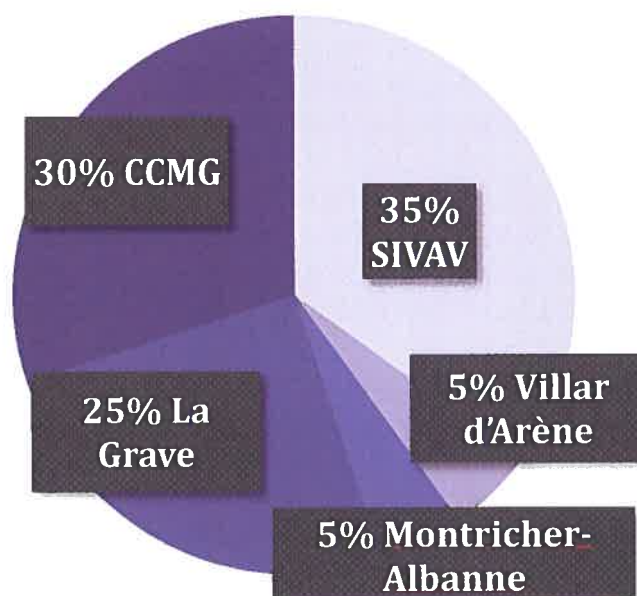
Elle prévoit des dispositions identiques et est conclue pour une durée de trois ans. Celle-ci ne génèrera aucune dépense supplémentaire, puisque le conseil d'administration du CDG 73 a décidé de la financer au titre de la cotisation additionnelle.

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

3. Convention de partenariat Tour du Pays des Aiguilles d'Arves

Cette convention est conclue avec plusieurs collectivités partenaires du Tour du Pays des Aiguilles d'Arves : CCMG, La Grave, Villar d'Arène, Montricher- Albanne et le SIVAV.

Selon la clé de répartition suivante :



Elle a pour but de :

- Créer un groupement de collectivités autour du projet du Tour du Pays des Aiguilles d'Arves,
- Fixer les conditions techniques et financières de participation des différentes collectivités au projet du Tour du Pays des Aiguilles d'Arves,
- Fixer les modalités d'utilisation de la charte graphique.

Elle est conclue pour cinq années.

Dépenses communes	Dépenses propres à chaque collectivité
<ul style="list-style-type: none"> • Création graphique • Documents de promotion • Salon du randonneur • Site internet • Dépôt de la marque TPAA 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de la signalétique • Travaux + Entretien du tracé • Commande et pose de la signalétique propre au tour • Panneaux de départ

Dépense communes 2023 - 2024	
TOTAL	20 551,66 €
SIVAV	7 193,08 €

Dépenses individuelles 2023

SIVAV	3 421,90 €
-------	------------

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

4. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation

Suite à l'initiative de la chargée de mission hébergement et commercialisation de ne pas renouveler son contrat au-delà du 15 septembre 2023 pour des raisons personnelles, et afin de mettre à jour l'emploi tant à son grade, qu'à la durée du contrat

Le Comité Syndical décide d'acter le principe :

- d'un recrutement dans les meilleurs délais, création du poste à compter du 1^{er} septembre 2023
- emploi permanent, sur une base de contrat de trois ans, 35/35^{ème}
- le cadre réglementaire : article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique
- le grade de l'emploi : Rédacteur (B)
- l'indice de rémunération selon expérience

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

5. Emploi de chargé(e) de mission Espace Valléen/ VTT- Cyclo

Suite à l'initiative du chargé de mission Espace Valléen/ VTT-Cyclo de ne pas renouveler son contrat au-delà du 11 octobre 2023 pour des raisons personnelles, et afin de mettre à jour l'emploi tant à son grade, qu'à la durée du contrat

Le Comité Syndical décide d'acter le principe :

- d'un recrutement dans les meilleurs délais, création du poste à compter du 1^{er} septembre 2023
- emploi permanent, sur une base de contrat de trois ans, 35/35^{ème}
- le cadre réglementaire : article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique
- le grade de l'emploi : Attaché (A) et Rédacteur (B)
- l'indice de rémunération selon expérience

Le Comité Syndical approuve cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

▪ **Cartographie**

Un travail de prospection doit être réalisé par les techniciens au sujet de la cartographie, des fonds IGN pourraient être achetés, ainsi nous serions propriétaires de nos propres fonds de carte. Ce travail pourrait être mené après la saison estivale, moment durant lequel les techniciens pourront libérer du temps sur cette action.

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président
Bernard COVAREL

